

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DES AFFAIRES
SOCIALES, DE LA SANTE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

du 11/12/71
DECRET N° 71/397 /MT.DGT.DGAPE.-1/11
suspendant de ses fonctions pendant un mois
Monsieur MATHEY Albert, Directeur de l'Office
National des Postes et Télécommunications.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.-

(/u la Constitution;

Vu la loi n°15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n°59-11/FP-PC du 24 Janvier 1959 fixant le statut des cadres A des Postes et Télécommunications;

Vu l'arrêté n°2087/FP-PC du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres;

Vu le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n°69/18 du 18 Janvier 1969 portant nomination de Monsieur MATHEY Albert en qualité de Directeur de l'Office National des Postes et Télécommunications;

Attendu que Monsieur MATHEY Albert a eu une attitude et des paroles outrageantes à l'égard de Responsables Politiques de Haut Rang;

Le Conseil d'Etat entendu en sa séance du 2 Juin 1971;

DECRETE :

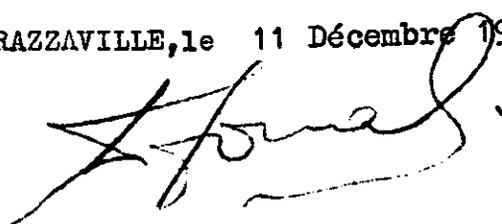
ARTICLE 1er.-Monsieur MATHEY Albert, Directeur de l'Office National des Postes et Télécommunications est suspendu de ses fonctions, avec privation du droit à la rémunération, pendant une durée d'un mois.

Il conserve toutefois le bénéfice des prestations familiales.

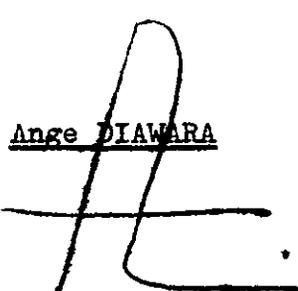
ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de notification à l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

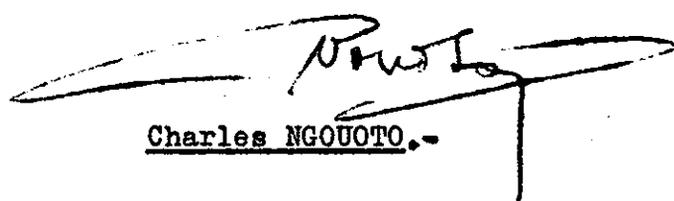
BRAZZAVILLE, le 11 Décembre 1971

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
d'Etat
Le Ministre du Développement, Chargé de
l'Agriculture, des Eaux et Forêts,


COMMANDANT Marien NGOUABI.-

Le Ministre des Affaires Sociales, de la
Santé et du Travail.-


Ange DIAWARA


Charles NGOUOTO.-

AMPLIATIONS :

DGT.DGAPE	3
DF	3
CF	2
SGEE	2
ONPT	2
Dossier	3